

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs
DATE DU BULLETIN : 12 avril 2023

Objet : Paiement des droits annuels de maintien de l'inscription à la Bourse de croissance TSX en souffrance et options de paiement

DROITS DE MAINTIEN DE L'INSCRIPTION

Le présent bulletin vise à rappeler aux émetteurs de la Bourse de croissance TSX que les droits de maintien de l'inscription de 2023 devaient être payés au plus tard le **31 mars 2023**. Veuillez noter que des frais de retard peuvent s'appliquer à tout paiement effectué en retard et qu'en cas non-paiement des droits d'ici le **28 avril 2023**, la Bourse peut procéder à l'arrêt de la négociation des titres de l'émetteur concerné.

Des frais additionnels s'appliqueront en cas d'arrêt de la négociation de titres. Veuillez vous reporter à la Politique 1.3 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais de retard. Si les droits demeurent impayés après l'arrêt de la négociation, l'émetteur peut être suspendu, puis faire l'objet d'un examen préalable à la réadmission et se voir imposer des frais additionnels.

PAIEMENTS

La Bourse souhaite également informer les émetteurs qu'ils peuvent lui verser des paiements au moyen de l'une ou l'autre des méthodes indiquées ci-après.

1. TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE FONDS

Banque Royale du Canada, succursale principale
1025, rue Georgia Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6E 3N9

Institution / banque : 003
Transit / succursale : 00010
Code SWIFT ou numéro de routage ou d'acheminement (RTN/ABA) : ROYCCAT2
Numéro du compte en dollars canadiens : 1080167

En outre, vous êtes priés d'envoyer un courriel à l'adresse payments@tmx.com pour confirmer l'envoi du transfert électronique de fonds, en y indiquant le nom de l'émetteur, son numéro d'identification de client et le numéro de la facture.

2. OPÉRATIONS BANCAIRES EN LIGNE

Le paiement par opération bancaire en ligne est offert par la plupart des institutions financières canadiennes pour les paiements en dollars canadiens uniquement.

Sur le site Web de votre banque, assurez-vous de choisir « TSX Venture Exchange Inc. » comme destinataire du paiement et utilisez le numéro d'identification de client de l'émetteur comme numéro de compte. Le numéro d'identification de client de l'émetteur se trouve dans le haut de la facture des droits de maintien.

En outre, vous êtes priés d'envoyer un courriel à l'adresse payments@tmx.com pour confirmer l'envoi du paiement, en y indiquant le nom de l'émetteur, son numéro d'identification de client et le numéro de la facture.

3. PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT POUR LES FACTURES DE MOINS DE 10 000 \$ CA

Les paiements par cartes de crédit VISA, Mastercard et American Express sont uniquement acceptés pour les factures de moins de 10 000 \$ CA, au moyen de l'adresse Web figurant sur la facture.

4. CHÈQUE

Les chèques qui comportent le nom de l'émetteur, son numéro d'identification de client et le numéro de la facture peuvent être envoyés par la poste à l'adresse suivante :

Bourse de croissance TSX Inc.
À l'attention de : T56289C
C.P. 56289, succ. A
Toronto (Ontario)
Canada M5W 4L1

Pour toute question, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

- (a) Question portant sur l'état de compte ou pour recevoir une copie d'une facture :

Crédit et recouvrement
Groupe TMX Inc.
inquiries@tmx.com

- (b) Question portant sur d'autres débiteurs et crédits au compte :

Carol-Ann Edwards
Spécialiste, Services aux émetteurs inscrits
Bourse de croissance TSX
403 218-2814
carol-ann.edwards@tmx.com

- (c) Question portant sur le non-paiement des droits ou sur le présent bulletin :

Joanne Butz
Gestionnaire d'équipe principale, Conformité
Bourse de croissance TSX
403 218-2820
joanne.butz@tmx.com